

Montréal, 15 décembre 2015

Madame Lynda Carrier  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponse à une question – Mâts de mesures permanents**

Madame Carrier,

Par la présente, je souhaite fournir à la commission la réponse à la question posée le 11 décembre 2015. Tel que demandé, vous trouverez ci-joint dix (10) copies de cette lettre dont le fichier électronique vous a été transmis à l'adresse suivante [lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca](mailto:lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca) le 15 décembre 2015.

**Question :** Environnement Canada préconise l'installation de mâts de mesure du vent sans hauban pour réduire le risque de collision des oiseaux migrateurs. Les mâts permanents dont l'installation est prévue seraient de quel type ?

**Réponse :** Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. est en processus d'évaluation des impacts associés aux différents types de technologies disponibles pour les mâts permanents exigés par Hydro-Québec. Présentement, la possibilité d'installer des tours haubanées est encore sous considération. Le promoteur prend bien note des préoccupations d'Environnement Canada concernant celles-ci et le risque associé pour les oiseaux migrateurs. Il est cependant fort probable qu'une tour autoportante nécessite le transport d'une grue, ce qui pourrait demander une plus grande surface de déboisement et ainsi augmenter l'impact global au sol. Pour ces raisons nous attendons d'avoir une vue d'ensemble des impacts avant de favoriser l'installation d'un type de tour.

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations,



**Viviane Maraghi**

Directrice du développement, RES Canada  
*Au nom de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.*